



ELECTRICITY
DEVELOPMENT
CORPORATION

COPIE

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
REPUBLIC OF CAMEROON

DECISION N° 046 /2018/EDC/DG/DEP/SDEIP/SPM/SIGC/nh du 23 AVR 2018

Portant attribution du marché relatif aux travaux de construction de 14 forages dans les localités de Bétaré-Oya, Bodomo-Issa, Bouli, Deng-Deng, Déoulé, Garga-Sarali, Goyoum, Haman, Mansa, Mararaba, Ndanga-Gandima, Ndokayo, Ouami, Petit-Ngaoundéré de la Région de l'Est..

Avis d'Appel d'Offres National 005/AONO/EDC/CSPM/2017 Du 20 Juillet 2017

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL

- Vu le décret n° 2004/275 du 24 septembre 2004 portant Code des Marchés Publics ;
- Vu le Décret n° 2006/406 du 29 Novembre 2006 portant création de la Société Electricity Development Corporation
- Vu le Décret n° 2006/407 du 29 Novembre 2006 portant approbation des statuts de la Société Electricity Development Corporation
- Vu la résolution N°0026/EDC/CA/2009 du 24 juillet 2009 portant nomination du Directeur Général de la Société EDC ;
- Vu le Décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation des marchés ;
- Vu Décret N°2012/075 du 8 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
- Vu Décret N°2012/076 du 8 mars 2012 modifiant et complétant certaines dispositions du décret N°2001/048 du 23 février 2001 portant création, organisation et fonctionnement de l'ARMP ;
- Vu la circulaire n°001/CAB/PRC du 19 juin 2012 relative au respect des règles régissant la passation, l'exécution et le contrôle des marchés publics ;
- Vu la Circulaire N° 13/001/C/MINFI du 08 janvier 2013 portant instructions relatives à l'exécution, au suivi et au contrôle de l'exécution du Budget 2013 ;
- Vu le décret N°2013/271 du 05 août 2013, modifiant et complétant les dispositions du décret N°2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des commissions de passation des marchés publics ;
- Vu L'Avis d'Appel d'Offres National 005/AONO/EDC/CSPM/2017 Du 20 Juillet 2017 relatif aux travaux de construction de 14 forages dans les localités de Bétaré-Oya, Bodomo-Issa, Bouli, Deng-Deng, Déoulé, Garga-Sarali, Goyoum, Haman, Mansa, Mararaba, Ndanga-Gandima, Ndokayo, Ouami, Petit-Ngaoundéré de la Région de l'Est..
- Vu le procès-verbal du 13 octobre 2017 de la Commission Spéciale de Passation des Marchés auprès des Projets Lom Pangar et PRERETD ;
- Vu Les nécessités de service,

DECIDE



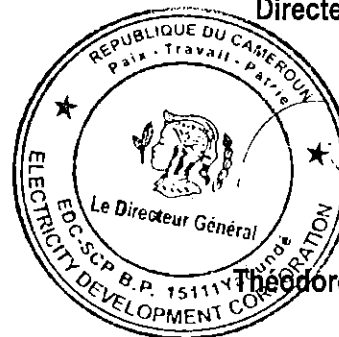
Article 1^{er} : L'entreprise **MARTEAU SERVICES SARL**, BP : 33192 Yaoundé/ Tél. : (237) 699 99 08 55/ 674 63 49 99 est attributaire du marché relatif aux travaux de construction de 14 forages dans les localités de Bétaré-Oya, Bodombo-Issa, Bouli, Deng-Deng, Déoulé, Garga-Sarali, Goyoum, Haman, Mansa, Mararaba, Ndanga-Gandima, Ndokayo, Ouami, Petit-Ngaoundéré de la Région de l'Est, pour un montant toutes Taxes Comprise de **181 955 454** (cent quatre-vingt-un million neuf cent cinquante-cinq mille quatre cent cinquante-quatre) francs CFA .

Nom de l'attributaire	Montant Hors Taxes (FCFA)	Montant TTC (FCFA)	Délai de réalisation
MARTEAU SERVICES SARL	152 583 190	181 955 454	12 mois

Article 2 : la présente décision qui prend effet à partir de sa date de signature sera notifiée à l'Attributaire, et publiée conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Yaoundé le 23 AVR 2018

Directeur Général



Theodore NSANGOU

Ampliations :

- Ministère des Marchés Publics (MINMAP)
- ARMP (pour publication et archivage)
- Président CSPM (pour information)
- Affichage (pour information)
- Service des Marchés/EDC (pour information et archivage)
- Attributaire

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE DU CAMEROUN
AGENCE DE REGULATION DES MARCHES PUBLICS
ARMP
CENTRE REGIONAL DE REGULATION DU CENTRE
Courier Arrivée N°
Date: 03 MAI 2018